

## Office fédéral de la sécurité des technologies de l'information

La Présidente

Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik • 53175 Bonn

Vice-Président du Conseil Rhénan  
M. Josha Frey MdL  
Secrétariat du Conseil Thénan  
Rehfusplatz 11  
77694 Kehl

**Claudia Plattner**

Bundesamt für Sicherheit in der  
Informationstechnik

Godesberger Allee 87 53175 Bonn

Postanschrift:  
Postfach 20 03 63  
53133 Bonn

Tel. +49 228 99 9582-5200 Fax +49  
228 99 10 9582-5200

praesidentin@bsi.bund.de  
www.bsi.bund.de

### Objet : Résolution du Conseil Rhénan du 23.06.2023

Référence : Votre courrier du 20.12.2023

Référence du dossier : BL25 - 001 01 06

Date : 08.05.2024

Page 1 sur 2

Monsieur le Vice-président,

L'Office fédéral de la sécurité des technologies de l'information (BSI) salue la résolution du Conseil Rhénan.

La résolution montre clairement que les menaces provenant du cyberspace ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. Il est donc plus important que jamais de continuer à développer ensemble l'architecture de la cybersécurité et d'augmenter sa résilience. Pour ce faire, il est indispensable d'établir des liens étroits entre l'État fédéral, les Länder et l'Union européenne, et de mettre en place une cybersécurité et une sécurité de l'information coopératives et complémentaires. Plus précisément, il convient de définir clairement les structures, les tâches et les interfaces et d'éviter les structures redondantes.

Face à une cybermenace élevée et de plus en plus complexe, nous devons nous positionner ensemble de manière plus efficace, plus effective et plus cohérente. Au niveau national, l'initiative visant à faire du BSI un organisme central permet donc d'intensifier la coopération entre partenaires égaux. Cela nous permettrait non seulement de mettre à disposition des Länder nos offres et notre expertise à long terme, mais aussi de créer une plateforme institutionnalisée pour l'échange mutuel d'informations.

La cybersécurité nécessite une action commune de l'État, de l'économie et de la science. Afin d'assumer ses responsabilités de manière adéquate, le BSI intensifie et élargit continuellement ses

Page 2 sur 2

relations avec les différentes parties prenantes au niveau national. Entre autres, les déclarations d'intention non contraignantes ainsi que les accords de coopération contraignants servent à la coopération bilatérale avec les Länder. En outre, le service de conseil en sécurité informatique du BSI aide les autorités et autres institutions de l'administration publique au niveau fédéral, des Länder et des communes à organiser la numérisation en toute sécurité. En outre, une coopération opérationnelle a lieu entre les Computer Emergency Response Teams (CERT) des Länder et celle du BSI (CERT-Bund) par le biais de l'association VerwaltungCERT-Verbund (VW).

Avec l'Alliance pour la cybersécurité, fondée en 2012, les entreprises, associations, autorités et organisations disposent d'une plateforme coopérative sur laquelle sont échangées des informations sur les menaces actuelles et des mesures de cybersécurité pratiques. Les membres profitent du savoir-faire des nombreux partenaires engagés et peuvent ainsi améliorer considérablement la protection de leur propre infrastructure informatique. En outre, le BSI propose également des offres d'information et d'assistance complètes qui s'adressent spécifiquement aux particuliers et aux petites et moyennes entreprises (PME). Ces offres sont disponibles sur le site web du BSI.

La coopération internationale représente pour le BSI un autre facteur de succès essentiel pour l'amélioration de la cybersécurité en Europe, en Europe et en Allemagne. De plus, le BSI participe activement à des réseaux de coopération transfrontalière dans le domaine de la cybersécurité, tels que le réseau européen CSIRTS et le réseau européen des organisations de liaison en cas de cybercrise. En complément de ces formats institutionnalisés, le BSI entretient également des échanges bilatéraux directs avec diverses autorités partenaires en Europe et en dehors de l'Europe. Il s'agit notamment de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) en France et de l'Office fédéral de la cybersécurité en Suisse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Frey, l'expression de mes sentiments distingués.

[signé]

Claudia Plattner